#### SEANCE DU 28 Novembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Ville de Nesle s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RIOJA FERNANDEZ, Maire.

Etaient présents: Monsieur RIOJA FERNANDEZ, Madame CARLIER, Monsieur LEDENT, Madame MENNEQUIN, Monsieur DEMULE, Monsieur MEURET, Madame LEFEVRE, Madame MARCANDIER, Monsieur DEFOSSE, Madame HENNUYER, Monsieur BOUGHABA, Monsieur LAVENUE, Monsieur PILOT, Madame DEMOUY, Madame LEROY.

Excusés : Monsieur BRUYER ayant donné procuration à Monsieur PILOT Madame THOMAS

Absents: Madame TOUCHAGUES, Madame LESUEUR.



La séance est ouverte à 19 heures.

Le conseil municipal désigne Madame Béatrice MARCANDIER en qualité de secrétaire de séance. Le procès verbal de la séance du 23/10/2017, n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter des sujets à l'ordre du jour, à savoir :

- Les statuts de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme
- Subventions exceptionnelles
- Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

• Statuts de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme et transfert de la compétence assainissement.

Lors de sa séance du 20 Novembre 2017, la Communauté de Communes de l'Est de la somme a voté ses nouveaux statuts dont Monsieur le Maire donne lecture.

Il propose de les adopter à l'exception de la partie concernant le transfert de la compétence assainissement pour laquelle, il convient de se donner un délai de réflexion.

Monsieur Pilot demande si n'est pas possible que l'école de musique devienne intercommunale.

Le Maire répond que Monsieur Dominique LEROY travaille à l'harmonisation de l'ensemble des écoles de musique.

Concernant les études scolaires, Monsieur Demule explique que sur Ham une grande réflexion a été menée notamment pour le RPC de Monchy-Lagache.

Monsieur Pilot demande pour l'assainissement l'avis de la commune de Mesnil Saint Nicaise qui participe à l'investissement et au fonctionnement de la station.

Monsieur le Maire indique qu'aucune étude pour un chiffrage de la reprise de cette compétence n'a été réalisée à ce jour, et trouve précipité de transférer cette compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les statuts de la communauté de communes de l'Est de la Somme à l'exception de la compétence assainissement reportée.

# • Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires 2018/2021.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a demandé au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge.

A l'issue de la procédure négociée, après analyse et avis de la Commission d'Appel d'offres du Centre de Gestion, le marché a été attribué à CNP Assurances qui a, par l'intermédiaire de SOFAXIS, présenté l'offre économiquement la plus avantageuse dans le cadre mutualisé de ce contrat.

#### Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL : Taux 6,53 %

Décès + Accident de service et maladie imputable au service + Maladie ordinaire (franchise 10 jours par arrêt) + Longue maladie + Maladie longue durée + Maternité + Paternité + Adoption + Maintien du demi-traitement sur la base du décret 2011-1245

# Agents titulaires et stagiaires non affiliés à la CNRACL et contractuels de droit public – Taux $0.95\ \%$

Accident de service et maladie imputable au service + Maladie ordinaire (franchise de 10 jours par arrêt) + Grave maladie + Maternité + Paternité + Adoption.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, A l'unanimité,

- Approuve l'adhésion à ce groupement de commande.
- Location de l'appartement 2, rue Denis Longuet à Nesle (appartement Crédit du Nord)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la volonté de la Légion de Gendarmerie de louer l'appartement situé 2, rue Denis Longuet à Nesle à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017 pour loger un de ses gendarmes. Le Loyer est fixé à 850 €/mois.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de louer cet appartement et autorise le Maire à signer le bail et toutes les pièces nécessaires.

#### • Désignation des agents recenseurs

Les opérations de recensement de la ville vont avoir lieu du 18 Janvier au 17 Février 2018. Monsieur HAPPE, propose, après avis du Maire, les personnes suivantes pour effectuer le recensement :

- MARIE Margaux
- BRUYANT Coralie
- TOTET Melody
- DURLOT Claude
- DUQUESNE Laurent

Le Conseil Municipal décide, à la majorité (1 abstention) d'approuver la liste proposée.

#### • Marché de Noël.

L'amicale des employés communaux sollicite une subvention auprès de la ville de  $700 \in \text{pour le marché de Noël (manège, calèche) et pour les cadeaux de noël pour les enfants du personnel de <math>630 \in (9 \times 70 \in)$ .

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le versement de ces subventions.

#### • Subventions exceptionnelles « tickets sports »

Monsieur Demule, adjoint délégué aux sports et aux loisirs, nous informe que la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports a supprimé en 2011 les subventions qu'elle allouait aux communes pour l'organisation des opérations « ticket sport ». Il précise également que, depuis c'est la ville qui accorde une subvention exceptionnelle pour l'organisation de ces activités de sports et de loisirs mais sur son propre budget général via le compte « 6574 : Subventions de fonctionnement aux associations ».

Il est donc proposé que la commune accorde cette année une subvention exceptionnelle de 1575 € à partager entre les différentes associations qui ont participé à ces opérations, au prorata du nombre de prestations qu'elles ont réalisées selon la formule suivante :

35 prestations ont été délivrées à raison de 45,00 € la prestation.

	Nombre de	Montant de la
<u>ASSOCIATIONS</u>	prestation	subvention
	par	pour
	association	l'association
Les Amis Cyclistes Neslois	3	135,00
180,00 <b>AS Pays Neslois</b>	5	225,00
Association des Parents d'Elèves 4		
Association Française de Badminton	3	135,00
Nesloise		
Club de Gymnastique et d'Entretien	3	135,00
Neslois		
Club de Tir à l'Arc Neslois	3	135,00
J'Club Neslois (radio-modélisme + danse)	1	45,00

Judo Club Neslois	6	270,00
Société de Longue Paume de Nesle	2	90,00
Atelier des Travaux Croisés	3	135,00
Tennis Club Neslois	2	90,00
TOTAL	35	1 575,00

Monsieur Pilot demande si cette subvention n'était pas l'an dernier de 50 € par manifestations.

Monsieur Demule explique qu'il s'agit plus de repartir une somme globale. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le versement de ces subventions exceptionnelles.

#### • Modification du tableau des effectifs permanents

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet ou à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services et de fixer la durée hebdomadaire de service afférentes.

Je vous propose de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

#### A compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2017 :

- un adjoint technique en adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 30 heures.

#### A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017 :

- un agent technique à temps non complet 30 heures passe à 35 heures soit à temps complet.

#### A compter du 31 décembre 2017 :

- 1 adjoint du patrimoine en adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe à non temps complet 27 heures.
- 7 Adjoints techniques en adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe
- 2 adjoints administratifs principaux de  $2^{\text{ème}}$  classe en adjoints administratifs principaux de  $1^{\text{ère}}$  classe
- 3 Adjoints spécialisés principaux des écoles maternelles de 2<sup>ème</sup> classe en adjoints spécialisés principaux des écoles maternelles de 1<sup>ère</sup> classe

Monsieur Pilot demande l'incidence financière sur le budget de ces avancements de grade.

Monsieur le Maire explique que nous n'avons pas eu le temps de le calculer mais qu'il en fera part à la prochaine réunion de conseil.

Le conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'ensemble des modifications du tableau des effectifs.

#### Création d'une association porteuse du Centre Social Intercommunal

Monsieur le Maire informe que lors du Conseil Communautaire du 20 Novembre 2017, l'assemblée a décidé de créer une association afin de remplacer la CAF qui se désengage des obligations qu'elle avait à ce jour. Cette association sera

chargée, sous la responsabilité de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme, de gérer le Centre social intercommunal.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la désignation de Monsieur Frédéric Demule pour représenter la ville de Nesle.

#### **QUESTIONS D'INITIATIVES**

- Madame Lefèvre demande qu'il soit installé plus de poubelles dans la ville.

Monsieur le Maire répond, que cela sera fait, qu'il étudie le meilleur rapport qualité/prix.

- Madame Lefèvre demande que le ramassage des feuilles soit réalisé rue d'Herly.

Monsieur le Maire indique que cela sera fait demain matin.

- Madame Mennequin demande quand la gâche électrique de l'école sera installée afin d'arrêter des nombreux aller/retour des enseignants pour ouvrir la porte.

Madame Carlier explique le dispositif qui va être mis en place, celui-ci sera installé pendant les vacances de noël.

- Monsieur Demule souligne l'investissement de l'équipe du Téléthon dont la Présidente est Sophie Deneux. De nombreuses activités seront proposées dont un repas, les dernières inscriptions pour le repas se feront ce vendredi.
- Monsieur Pilot demande si toutes les classes sont équipées en tableau numérique.

Madame Carlier précise que oui et que la Commune a été retenue également pour un équipement en tablettes (15 par classe). Cette opération est en lien avec le collège de Nesle.

- Madame Marcandier demande d'avantages de chariots au cimetière.

Puis elle souligne que c'est bien d'accueillir un nouveau gendarme à Nesle, elle signale qu'une voiture est restée stationnée du 16 au 19 novembre, du mauvais côté au niveau du pont de l'Ingon obligeant les deux dames qui circulent en fauteuil roulant à slalomer.

En ce qui concerne le Téléthon, elle tient à remercier personnellement, le club de football qui reverse une partie des recettes d'un match. A noter que d'autres associations œuvrent aussi pour cette cause. Espérons que celles qui ne se sont pas encore manifestées, vont également bouger.

Elle souligne aussi l'important investissement de Madame Marie-Thérèse Hennuyer, dans un premier temps pour octobre rose, et maintenant pour le Téléthon, entourée d'une petite équipe de tricoteuses bien sympa.

Une tricoteuse de Ham s'y est aussi investie en fournissant plusieurs cartons d'ouvrages réalisés par elle-même.

Il y aura donc ce 9 décembre beaucoup de tricots faits mains (layettes, choses pour adultes ...)

N'hésitez pas à venir voir et même acheter, faites-en de la publicité autour de vous.

A noter aussi qu'il y a eu peu d'inscriptions pour les repas (30 repas), la dernière permanence pour réserver sera assurée ce vendredi matin.

Monsieur le Maire remercie Madame Marcandier pour ces informations.

- Monsieur Demule prend ensuite la parole, pour rendre un hommage à Monsieur Paul Pilot pour ses services accomplis au sein de la mairie pendant ses mandats de maire et de conseiller général.

Il a fait une demande au Préfet afin que Monsieur Pilot devienne Maire Honoraire de la Ville de Nesle et lui remet la lettre de remerciement du Préfet pour les actions menées.

Monsieur Pilot, ému, le remercie pour cette attention.

L'ensemble du Conseil Municipal partage cette initiative.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15, et ont signé les membres présents.

# DISCOURS HONORARIAT DE PAUL PILOT Mardi 28 novembre 2017

### Lecture par Frédéric DEMULE

\*\*\*\*

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, Madame la Directrice Générale des Services, Mesdames de la presse, Mesdames et Messieurs de l'assistance,

Comme vous le savez peut-être, l'honorariat pour un élu est possible après 18 années de vie municipale dans une même commune.

C'est un article du Code Général des Collectivités Territoriales qui définit l'honorariat (je cite) : « Une distinction honorifique qui correspond à la volonté légitime d'exprimer la reconnaissance de la Nation à l'égard de ceux qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes au service de leurs concitoyens... ».

Cette formule résume, je crois, on ne peut mieux, les qualités qui jalonnent le parcours d'un homme, à savoir notre ancien Maire Paul PILOT, dont l'engagement au service de Nesle n'a jamais fait aucun doute.

Si ce soir, j'ai décidé de prendre la parole devant vous, c'est pour vous annoncer que j'ai fait une demande d'honorariat en mon nom personnel, comme le permet la réglementation; par courrier au Préfet de la Somme en août dernier, afin d'appeler son attention sur le fait que monsieur Paul PILOT, exerce des fonctions municipales depuis près de 29 ans, dont 18 années en qualité de premier magistrat de notre ville.

Ma demande a été acceptée, et j'ai en ma procession son arrêté conférant à Paul PILOT le titre de Maire honoraire de la ville de Nesle, ainsi que sa lettre de félicitation.

Certains diront que cette demande est sans intérêt voire inutile. Je leur réponds que le respect et la

reconnaissance sont pour moi des valeurs importantes et toujours d'actualité.

Je me tourne donc vers vous Monsieur PILOT,

Je me permets même, exceptionnellement, si cela ne t'embête pas, de te tutoyer. Je me tourne donc vers toi Paul.

En cet instant, je suis à la fois fier, honoré et ému de me retrouver face à toi pour te remettre cette distinction.

L'exercice auquel je dois satisfaire actuellement face à toi, n'est pas simple, car ma situation est assez singulière. En effet, pour beaucoup et c'est une réalité; j'ai été l'un, non pas de tes adversaires et tu en as eu quelques uns, mais l'un de tes concurrents, et pour moi cette nuance de mots à toute sa signification.

Effectivement, cette nuance me permet de te dire avec sincérité que j'ai un respect profond pour l'homme public, que j'ai observé avec attention durant ces dernières années ; et une réelle sympathie pour l'homme privé.

Pour en avoir discuté avec toi dernièrement, je sais que le mandat de Maire t'a profondément passionné.

Tu l'as investi avec tant de disponibilité, de dévouement, au service de tous et toujours proche des préoccupations de chacun.

Je peux même dire avec un regard bienveillant, que ces mandats de maire, tu les as fait sans esprit partisan, animé de la volonté indéfectible de servir l'intérêt général, préoccupé du développement de ta ville et de la qualité de vie de ses habitants.

## Cher Paul,

Un mandat de Maire au service de tous est un engagement considérable. C'est 6 années de réunions nocturnes, de débats parfois interminables, d'interpellations et de demandes en tout genre, c'est accepter les critiques, et bien sûr c'est voir aussi sa ville changer sous l'effet de ses décisions.

Deux mandats de Maire au service de tous est un engagement remarquable.

Mais trois mandats de Maire, au service de sa ville, comme toi, ce sont 18 années d'abnégation.

Ton engagement au service de Nesle dépasse même largement ces 18 années si l'on tient compte de l'ensemble de tes mandants municipaux.

Lorsqu'on arrive comme toi à instaurer dans la durée cette relation de confiance avec les Neslois, il n'y a pas de hasard.

En effet, quelle longévité : 29 années aujourd'hui au service de ta ville et ses habitants.

18 années comme Maire, 1 an  $\frac{1}{2}$  comme adjoint, 9 ans  $\frac{1}{2}$  comme conseiller municipal.

Ton engagement politique a commencé aux côtés de Jack PINÇONNET en mars 1989 à l'occasion des élections municipales. Cette année là, tu es élu dès le premier tour avec 51,67 % des voix en terminant 7ème sur 46 candidatures. Tu te retrouveras au conseil municipal avec des personnalités dont les noms nous parlent encore aujourd'hui, tels que Lucienne FOURNIER, François LEFEBVRE, Georges REMY, Jean BLAS ou encore Gérard RICHARD. 1989 marque également les premiers pas de notre collègue Liliane LEROY au conseil municipal.

Tu feras le choix pour cette première mandature d'être membre des commissions voirie et assainissement / bâtiments communaux / écoles et sapeurs pompiers. Tu étais également délégué pour la ville de Nesle au sein du SIVOM, du DISTRICT, du syndicat d'eau, ou encore du conseil d'administration du collège Pasteur.

6 années plus tard, en juin 1995, toujours sur la liste de Jack PINÇONNET, tu es réélu conseiller municipal dès le premier tour avec 58,90% des voix, en terminant  $5^{\rm ème}$  sur 46 candidats. Tu deviendras par la même occasion  $6^{\rm ème}$  adjoint avec comme délégation les bâtiments communaux.

C'est sous cette mandature et suite à la démission de Jack PINÇONNET, que tu es élu Maire de Nesle en décembre 1996.

Par ailleurs, tu deviendras rapidement Président du DISTRICT de Nesle.

Ensuite, en octobre 1998, suite au décès de Jacques GRONNIER (également ancien Maire de Nesle), tu es élu brillamment Conseiller Général de feu le canton de Nesle. Tu seras réélu à cette fonction à deux reprises, en 2004 puis en 2011. Avec à chaque fois plus de 2/3 des voix dans Nesle même. Pour être complet, je rajouterais que tu as été quelques années vice-président du conseil général en charge de l'enfance.

En 2001, tu es fois-ci tête de liste aux élections municipales an qualité de Maire sortant. Tu es réélu avec 89,35% des voix en terminant 2<sup>ème</sup> sur 19 candidatures. Tu seras de nouveau Maire sous cette mandature.

En 2008, toujours tête de liste, tu es réélu en obtenant 65,37% des voix et en terminant  $5^{\text{ème}}$  sur 22 candidatures. Il s'agira de ton  $3^{\text{ème}}$  mandat de Maire.

Tu seras aussi localement vice-président de l'ancienne communauté de communes du pays Neslois de 2001 à 2014.

Les aléas de la vie publique te conduisent dans les rangs de la minorité depuis maintenant 3 années.

Mais que retenir de ces années passées à la gestion de la ville de Nesle.

Je n'aurai pas la prétention de dresser un tableau exhaustif des réalisations auxquelles tu as contribué ; néanmoins, je voudrais en citer quelques unes :

- Construction d'une station de dépollution ;
- Poursuite et finalisation du tout à l'égout sur l'ensemble de la commune ;
- Installation du gaz de ville ;
- Création de divers lotissements : Joseph Boutechoque, Paul Fournier, Jean-Claude Magnier ou encore Geneviève Malin ;
- Aménagement de la place de la Gare ;

- Construction d'un city-stade ;
- Mise en sécurité des abords du collège et des écoles maternelle et primaire ;
- Création d'un accueil de loisirs périscolaires ;
- Extension des ateliers municipaux ;
- Installation de l'ascenseur en mairie ;
- Réfection du jeu de paume ;
- Installation d'un supermarché;
- Ou encore divers travaux de voirie et d'assainissement à travers la ville.

C'est avec l'appui et la collaboration de tes équipes, que l'ensemble de ces réalisations ont été faites avec une stabilité fiscale et sans laisser de dette. Un exemple dans un pays où aucun gouvernement en exercice n'a voté un budget a l'équilibre depuis 1974.

Pour conclure mon discours, je voulais dire que c'était ton choix de ne pas faire de cérémonie particulière pour l'occasion, mais de le faire en toute simplicité à la fin d'un conseil municipal; et ce choix de la simplicité t'honore.

J'ai tout de même prévu une petite collation afin de partager un moment de convivialité. J'espère que tu ne m'en voudras pas.

## Cher Paul,

Tu es un homme simple, chaleureux, tolérant, ouvert et proche des gens.

Ta droiture morale n'a d'égale que tes valeurs humanistes.

Homme de gauche et profondément progressiste, elles te façonnent.

#### Merci...

Merci d'avoir tant fait, merci d'avoir tant donné pour Nesle et ses habitants.

Tu continues d'inspirer, je pense; celles et ceux passionnés par l'engagement public. Tu es pour beaucoup, un exemple et une référence.

Albert Einstein disait : « La valeur d'un homme tient dans sa capacité à donner et non dans sa capacité à recevoir. »

Nous pouvons donc dire de toi, sans hésitation, que tu es un homme de grande valeur.

C'est avec un plaisir sincère, une émotion profonde et une gratitude immense, que je te remets l'arrêté te nommant Maire honoraire de Nesle et cette enveloppe avec une lettre de félicitation de Monsieur le Préfet de la Somme.

Ce diplôme ne te confère aucun pouvoir, aucune prérogative, aucun avantage; mais il témoigne de la reconnaissance de la République Française pour ton engagement public, et de la reconnaissance de ton dévouement au service de ta commune et de ses habitants.

Je vous remercie de votre attention.